



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DEUG, licences et maîtrises

Question écrite n° 28448

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de l'application de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au DEUG, à la licence et à la maîtrise. Le principe de semestrialisation a été retenu afin de permettre aux étudiants de choisir en cours d'année une réorientation. Toutefois, dans de nombreuses universités cette possibilité n'est pas accordée. En effet, les résultats des examens ne sont pas rendus publics lorsque les cours du second semestre reprennent. Aussi, il souhaiterait savoir si cette réorientation est effectivement possible, et combien d'étudiants ont déjà bénéficié d'une telle possibilité.

## Texte de la réponse

La possibilité d'une réorientation à l'issue d'un premier semestre universitaire prévue par l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au DEUG à la licence et à la maîtrise a été instituée pour la première fois pour l'année universitaire 1997-1998. Cette procédure est rendue possible grâce à la mise en place de la semestrialisation des enseignements instituée réglementairement. Compte tenu du caractère novateur de cette procédure, il n'a pas été possible d'en effectuer un bilan quantitatif exhaustif, mais une étude de nature qualitative a été conduite auprès des établissements faisant ressortir d'une part la généralisation de la mise en place des procédures de réorientation dans les universités, d'autre part la généralisation de la semestrialisation des enseignements de DEUG. On peut toutefois signaler que les informations communiquées à ce sujet par les universités font état d'un faible nombre d'étudiants réorientés, ce qui peut s'expliquer par la difficulté d'une première mise en oeuvre du dispositif et en particulier pour les points touchant à l'information des étudiants et des enseignants, à la mise en place des commissions d'orientation et à l'harmonisation des calendriers entre les formations d'origine et les formations d'accueil. Par ailleurs, une enquête portant sur 16 IUT indique que 208 étudiants y ont été accueillis suite à une réorientation à l'issue d'un premier semestre en DEUG. Après deux années de fonctionnement du dispositif de réorientation et à la demande du comité de suivi de la réforme des premier et deuxième cycles universitaires, une enquête permettant de recenser des éléments quantitatifs va être adressée à toutes les universités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28448

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 1999, page 2155

**Réponse publiée le** : 31 mai 1999, page 3302